

Date de la convocation 1^{er} avril 2016

Absents excusés : Nicole Albizzi, Flavie Martinez (pouvoir à Jean-Pierre Marcel), Renaud Fontaine-Tranchant (pouvoir à Chahid. El Amine), Nathalie Turrel (pouvoir à Cathy Antoine), Philippe Psaila (pouvoir à Julio Le Dias), Michel Lajoie (pouvoir à Patrick Chollier)

Début de séance à 20h - Secrétaire de séance : Cathy Antoine.
Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 4 mars 2016.

1-CCIC

1.1 Avis sur le schéma de mutualisation des services

la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre un EPCI et ses communes membres. Une étude commune aux trois intercommunalités (Isle Crémieu, Balmes dauphinoises, Pays des couleurs) a été actée afin de réaliser un schéma de mutualisation des services à deux échelles : entre chaque communauté de communes et ses communes membres, et entre les trois EPCI. Cinq pistes de mutualisation sont envisagées à court terme et ont été identifiées, soit :

- Action 1 - service de remplacement d'agents.
- Action 2 - partage d'agents techniques
- Action 3 - partage de matériel
- Action 4 - Astreinte voirie
- Action 5 - Aide au pré-chiffrage des travaux

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité concernant le projet de schéma de mutualisation des services de la CC de l'Isle Crémieu.

1.2 Point sur la fusion des 3 intercommunalités

Le maire présente le projet de fusion qui s'appuie sur les travaux des commissions de travail et du bureau d'étude KPMG. Les compétences de chaque communauté de communes (obligatoires, facultatives et optionnelles) sont énumérées, soit :

- Les compétences obligatoires concernent l'aménagement de l'espace et l'action économique présentent des enjeux limités (peu de modifications). Il faut noter cependant la reprise des cinq offices de tourisme communaux, une harmonisation des modalités d'exercice de la compétence d'accueil des gens du voyage et des enjeux à discuter sur les ordures ménagères au niveau de l'harmonisation de la Taxe sur les ordures ménagères.
- Les compétences optionnelles (habitat, environnement) présentent des enjeux limités. Des discussions sur une restitution ou non aux communes sont à prévoir en ce qui concerne la voirie, la petite enfance, les personnes âgées. Des réflexions sont à mener sur les aménagements sportifs et la gestion des ordures ménagères.
- Les compétences facultatives sont en cours de réflexion pour restitution ou non des compétences éclairage public, culture et patrimoine, le service d'incendie et secours et les transports scolaires.
- Au niveau de la représentativité au sein du futur conseil, il apparaît qu'un seul délégué titulaire (+ 1 délégué suppléant) représentera la commune de Hières-sur-Amby, le nombre total de délégués étant porté à 71.
- Au niveau de la fiscalité, peu de modifications sont à craindre pour le contribuable, les taux actuels des 3 EPCI étant relativement proches.
- Les moyens humains mis en commun approchent la centaine d'agents.

2- Finances

2.1 Vote des 3 taxes

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2016, soit :

	Année N	Produit attendu
Taxe habitation	7.88 %	94 796 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.63 %	165 465 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.34 %	8 226 €
Soit un produit total attendu de		269 433 €

2.2 Adoption du budget communal 2016

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions adopte le budget primitif communal 2016 arrêté à 1 439 000 € en fonctionnement et 830 000 € en investissement.

2.3 Adoption du budget primitif 2016 du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif annexe 2016 du CCAS arrêté à 11 000 € en fonctionnement.

2.4 Adoption du budget primitif 2016 du camping municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe 2016 du camping municipal arrêté à 29 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

2.5 Consolidation d'un prêt

Le 23 mai 2014, le Conseil Municipal décidait de souscrire un prêt à court terme de 156 059 € auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux d'aménagement de la Montée de la Cure. Vu le coût global des travaux de 432 167.81 € TTC, les subventions obtenues du Département 40 000 € et au titre de la DETR 58 487 €, le solde est de 333 680.81 €, il apparaît essentiel de consolider cet emprunt.

Après avoir sollicité plusieurs établissements bancaires, M. le maire propose d'accepter l'offre du Crédit Mutuel sous la forme d'un prêt de 9 ans au taux de 1.45% à compter du 31 août 2016. Le conseil approuve à l'unanimité le choix de consolider ce prêt dans les conditions énoncées.

2.5 Encaissement d'un chèque de remboursement MACIF

Un chèque de 560.40 € a été émis par LA MACIF en remboursement des dégâts causés sur un potelet de la Montée de la Cure. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à procéder à l'encaissement de ce chèque.

3- Scolaire

3.1 Demande de financement d'un projet éducatif

Un projet APISCOPE a été présenté par l'équipe enseignante. Celui-ci consiste en l'installation d'une ruche à demeure dans une salle de classe de l'école, de façon complètement sécurisée, afin de pouvoir observer les abeilles au fil des saisons. Bien que le conseil ait compris l'intérêt de la démarche, qui amène à sensibiliser les enfants sur le respect de l'animal, à comprendre les liens entre les êtres vivants et la biodiversité, à communiquer avec d'autres écoles qui ont entamé la même démarche, et considérant le coût de l'installation (1 650 €), il décide de reporter sa décision en fin d'année, pour des raisons budgétaires.

3.2 Information sur les TAP

Mme Antoine fait part au conseil de quelques dysfonctionnements (notamment sur des faits s'étant déroulés lors des TAP). Des parents ont été reçus pour explications et des mesures ont été prises pour éviter ces dysfonctionnements.

3.3 Information sur la rencontre avec les assistantes maternelles et les projets de la CCIC

Les assistantes maternelles ont fait part de leur mécontentement en ce qui concerne la distribution aux familles d'une enquête sur l'éventuelle création d'une Maison d'assistantes maternelles sur Crémieu qui pourrait leur porter du tort. Par ailleurs, la CCIC déplore le manque de fréquentation du RAM par les nourrices de Hières-sur-Amby. Celui-ci risque d'être déplacé sur La Balme où la demande est forte. Une rencontre avec les services petite enfance de la CCIC, les élus municipaux et les assistantes maternelles est prévue prochainement.

4-Travaux

4.1 Contrôle des bornes à incendie

Le préfet annonce que les Services de Secours et d'Incendie n'effectuera plus les contrôles techniques des points d'eau d'incendie, et le conseil est amené à statuer sur la manière de les réaliser. Considérant que ces opérations nécessitent du matériel et des agents compétents en la matière, le conseil accepte la proposition du Syndicat des Eaux du plateau de Crémieu, dénommée prestation 2, pour un forfait de 70 € HT par borne.

4.2 Remplacement de la pompe à chaleur du musée

Suite à un dysfonctionnement sur la liaison frigorifique qui relie la Pompe à Chaleur et le musée, il a été constaté l'arrêt accidentel de celle-ci. Compte tenu des interventions multiples d'entreprises dans la tranchée concernée, il apparaît nécessaire de réaliser une expertise pour déterminer les responsabilités de chacun. Des courriers seront envoyés à notre assureur pour ouvrir un dossier dans le cadre de notre responsabilité civile, et au fabricant, vu le coût important du remplacement de l'appareil. Des devis de plusieurs entreprises sont en attente.

4.3 Contrat de maintenance de l'éclairage du stade

Compte tenu du coût très élevé (11 300 € TTC), le conseil estime qu'il n'est pas opportun de signer ce genre de contrat.

4.4 Remplacement de l'alarme incendie de la salle des fêtes

Le classement ERP de la salle des fêtes, Maison du patrimoine, bibliothèque ayant été précisé, l'entreprise Volthelios est missionnée pour l'installation d'une alarme incendie adéquat.

4.5 Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap)

M. Le maire informe le conseil que l'Agenda d'Accessibilité programmée a reçu un avis favorable de la sous-commission Départementale d'Accessibilité. Il propose de déposer une demande de subvention au Département pour l'aménagement de la mairie. L'estimation des travaux à répartir sur 2 ans s'élève à 105 500 €. Le conseil approuve à l'unanimité, sachant que le taux de subvention pour la commune est de 30%.

4.7 Information sur la pose d'une sirène en relation avec celle du CNPE Bugey

Afin de palier au manque d'audibilité de la sirène de la centrale nucléaire, une sirène relais sera mise en place sur le toit de la mairie. Une sirène complémentaire devrait également être installée sur le bâtiment du camping.

5-Urbanisme

5.1 Validation du choix d'un bureau d'étude pour l'aménagement du terrain du Pellan

Suite à la procédure adaptée d'appel à candidatures et appel d'offres qui a été engagée concernant l'aménagement urbain du Pellan, trois bureaux d'étude ont été mis en concurrence. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre du bureau d'études URBA-SITE, estimée à 18 320 € HT pour la tranche ferme et 20 000 € HT pour la tranche conditionnelle. Le conseil entérine ce choix à l'unanimité.

6- Vie associative

6.1 Demande de subvention exceptionnelle de l'EMVA

L'association "Eveil Musical du Val d'Amby" (EMVA) a pour objet d'initier les enfants à la musique. Considérant les projets mis en place pour l'année 2015/2016, dont l'ouverture d'une classe de percussions sur le territoire, et la participation à un concert inter écoles de musique dans le cadre du festival l'Isle en scène, le conseil après délibération, à 7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions décide d'accorder à l'association "EMVA" une subvention exceptionnelle de 500 euros.

6.2 Feu d'artifice 2016

Après examen du devis (2 500 € TTC) émanant de France feux, le conseil décide de maintenir le feu d'artifice pour le 2 juillet 2016 à 13 voix pour et 1 abstention.

7- Questions diverses

7.1 Convention avec le Département du Rhône pour participation du service culturel aux journées gallo romaines de St Romain en Gal

Une participation de la Maison du patrimoine aux journées gallo-romaines de Saint-Romain en Gal est prévue 4 et 5 juin 2015 au cours desquelles le personnel du service culturel animera des ateliers de taille de pierre. Le conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental du Rhône qui prévoit un reversement de 986,40 € pour les frais à engager et autorise le maire à la signer.

7.2 Information sur l'arrêté préfectoral autorisant les chasses de Verbois

Suite à l'enquête publique en date du 15 décembre 2015, les autorités suisse et française ont décidé de retenir un scénario de gestion sédimentaire mixte, composé de trois volets :

- Un abaissement partiel triennal des retenues de Verbois et de Chancy-Pougny accompagné par une gestion spécifique des ouvrages français ;
- Un accompagnement du transit sédimentaire lors des crues de l'Arve ;
- Des dragages complémentaires sur certains dépôts ciblés ;

Les futures opérations sont programmées du 19 au 31 mai 2016. En cas de conditions hydrométéorologiques défavorables, ces opérations pourraient être décalées dans le temps de 7 jours au plus, avec un démarrage au plus tard le 26 mai 2016.

7.3 Renouvellement des conventions de labellisation actualisée du plateau de Larina et la Tourbière-lac au réseau des Espaces Naturels Sensibles avec le Conseil Départemental de l'Isère

Les conventions signées avec le Département le 12 août 2003 pour labellisation du plateau de Larina et de la Tourbière-lac au réseau des Espaces Naturels Sensibles communaux sont arrivées à expiration. Il convient de les renouveler afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement technique et financier du Département. Le Maire rappelle l'intérêt patrimonial de ces sites et la volonté communale de préserver et gérer ces espaces. Le conseil décide à l'unanimité de poursuivre le partenariat avec le Département, accepte les termes des nouvelles conventions et autorise le maire à les signer.

Fin de réunion à 23h45

Prochaine réunion Jeudi 12 mai 2016